



FORMATION

Accompagnant éducatif et social

UN DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 3

- Le diplôme d'Etat lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social. Il est délivré par le préfet de région. (Décret n° 2021-1133 du 30 août 2021)

LA PROFESSION

L'Accompagnant Éducatif et Social accompagne les enfants, les adolescents, les adultes, les personnes vieillissantes et les familles dans les actes essentiels du quotidien et dans les activités de la vie sociale, scolaire ou de loisirs.

L'Accompagnant Éducatif et Social contribue en outre à l'épanouissement des personnes concernées à domicile, en structure collective (par exemple au sein d'établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées) et dans le cadre scolaire (école maternelle, primaire, collège, lycée, centre de formation) et social, selon leur projet de vie.

Les tâches de l'Accompagnant Éducatif et Social sont variées et dépendant en grande partie de l'âge et du niveau de dépendance des personnes prises en charge : préparation des repas, aide à la toilette, animations culturelles ou créatives.

Après l'obtention du diplôme et une expérience professionnelle, il est possible d'accéder aux formations de niveaux supérieurs et donc d'évoluer vers les métiers du champ de l'éducation, du social ou du médico-social ou du sanitaire.

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé. Le niveau 3ème souhaité pour l'expression écrite et la compréhension de textes

OBJECTIFS

- Obtention du diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social en ayant validé l'ensemble des épreuves et ayant acquis l'ensemble des compétences du diplôme. (Article 14 de l'Arrêté).
- Pouvoir réaliser une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature, en prenant en compte les difficultés liées à l'âge, la maladie, le mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

DURÉE DE LA FORMATION :

Pour un parcours complet : formation organisée en alternance sur 13/14 mois : 16 semaines de formation théorique dont l'AFGSU de niveau 2 (567 heures) et 24 semaines de formation pratique (840 heures) réparties en 2 ou 3 stages.

Des dispenses et des allègements sont étudiés individuellement avant l'entrée en formation en fonction du diplôme déjà obtenu.

MODALITÉS D'INSCRIPTION / ADMISSION :

- Le calendrier du processus d'admission est disponible sur : « www.irtsparisidf.asso.fr »
- Les inscriptions se font sur le site internet de l'IRTS PARIS IDF et sont ouvertes toute l'année :
« www.irtsparisidf.asso.fr »

Le dossier de candidature :

L'admission en formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès de l'établissement de formation, via le site internet.

Sous la gouverne de la direction, une commission d'admission procède à la validation des dossiers des candidats au regard notamment de la qualité de leur parcours de formation antérieure, de leurs aptitudes et de leurs motivations. (voir le lien internet)

Les candidats dont le dossier de candidature a été retenu présentent une épreuve orale d'admission, sauf pour les candidats de la liste ci-dessous.

Sont admis de droit en formation à la suite du dépôt de leur dossier de candidature :

- 1° : Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés dans le règlement d'admission) : Ces candidats peuvent bénéficier d'allègement(s) de formation ou de dispense(s) de formation et de certification à certains blocs de compétences.
- 2° : Les lauréats de l'Institut de l'engagement ;
- 3° : Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- 4° : Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles ;
- 5° : Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.

Ces candidats bénéficient alors d'un entretien de positionnement par l'établissement de formation.

L'épreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission consiste en un oral de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation d'AES.

A l'issue de cette épreuve, les candidats sont classés par ordre de mérite.

CALENDRIER D'ADMISSION



Pour l'établissement de Paris :

Les épreuves orales d'admissions se déroulent sur plusieurs sessions réparties entre février et juin 2022.

Pour les établissements de Melun et Fontainebleau :

Les épreuves orales d'admissions se déroulent sur plusieurs sessions réparties entre Juin et septembre 2022



MÉTHODES MOBILISÉES

La formation alterne la théorie et la pratique.

L'IRTS propose **un suivi individualisé** en prenant en compte le parcours personnel et professionnel et en incitant chaque stagiaire à se mobiliser dans son parcours de formation en s'appuyant sur ses **ressources** et ses **potentiels**.

Les regroupements à l'IRTS sont centrés sur les apports théoriques, les analyses de la pratique professionnelle et les approches méthodologiques. **L'alternance avec les sites qualifiants** s'organise autour de deux ou trois stages pour les stagiaires en formation initiale.

Les stagiaires en situation d'emploi sont sur le terrain professionnel (valant pour lieu de stage) et effectue un stage hors employeur.

Les modalités pédagogiques associent le présentiel et le distanciel. Les apprenants disposent d'un campus numérique et un pack Office 365.

MODALITÉS DE FORMATION :

THÉORIQUES

546 HEURES réparties en 5 Domaines de formation correspondant aux 5 Blocs de compétences

DF1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne (112 heures)

DF2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et les règles d'hygiène et sécurité (91 heures)

DF3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne (105 heures)

DF4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention (147 heures)

DF5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne. (91 heures)

21 heures consacrées à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences de niveau 2

PRATIQUES

840 heures sur 24 semaines réparties en 2 ou 3 stages couvrant les 5 blocs de compétences



TARIFS

Accès à la formation :

- Sélection des dossiers : 30 €
- Oral d'admission : 40 €
- Entretien de positionnement : 40€
- Droits d'inscription à l'entrée en formation (formation initiale) : 183 €/ an

Coût de la formation, hors formation initiale :

12 € / h pour la formation théorique, soit un total de 6 792 € (sous réserve de modification).

FINANCEMENTS

Les prises en charge financières possibles :

- **En formation initiale** : Formation financée par la Conseil Régional d'Ile-de-France
- **En recherche d'emploi** : Se renseigner auprès du Pôle Emploi pour une éventuelle prise en charge.
- **En cours d'emploi** : Devis sur demande concernant :
 - Les salariés : Tout type de contrats dont Contrat de professionnalisation, Pro-A, Contrat d'apprentissage
 - Compte Personnel de Formation (CPF) et Congé de Transition Professionnelle (CTP)
 - Agent toutes fonctions publiques

Les aides financières possibles :

Les candidats peuvent prétendre aux aides suivantes :

- Auprès du Conseil Régional : Bourse Régionale.
- Auprès de Pôle Emploi : Allocation chômage.

MODALITÉ D'ÉVALUATION



En fonction des spécificités règlementaires de chaque bloc compétences, les apprentissages sont évalués selon différents modes : évaluations formatives, présentation de dossier pratique, épreuves orales, évaluation sur site qualifiant, examen final, ...

NOMBRE DE PLACES EN FORMATION :

- Établissement de Paris : 60 places dont 21 financées par la Région
- Établissement de Melun : 55 dont 18 places financées par la Région
- Établissement de Fontainebleau : 55 places dont 20 places financées par la Région.

SITES DE FORMATION :

- Établissement de Paris : 145, avenue Parmentier - 75010 Paris
- Établissement de Melun : 8 bis, rue Eugène Gonon - 77000 Melun
- Établissement de Fontainebleau : 44, avenue de Valvins - 77 210 Avon



CONTACTS

PARIS

Responsable de formation

Jainobai OVARISH
01 73 79 52 36
jowarish@parmentieridf.fr

Secrétaire pédagogique

Marie-France TURGOT
01 73 79 52 38
mfturgot@parmentieridf.fr

Responsable des services du parcours des apprenants

Mélissa Christine
01 73 79 51 12
mchristine@parmentieridf.fr

MELUN

Responsable de formation

Caroline VERRIER
01 78 49 60 30
cverrier@parmentieridf.fr

Secrétaire pédagogique

Aura BORHA
01 78 49 60 12
aborha@parmentieridf.fr

Service admission

01 78 49 60 10
admission77parmentieridf.fr

Responsable des services du parcours des apprenants

Virginie Marangier
01 78 49 60 10
vmarangier@parmentieridf.fr

INDICATEURS

Etablissement de Paris

- Taux de certification : 100 %
- Taux de satisfaction : 98 %
- Nombre d'entrants et de sortants : 22 entrants et 21 sortants (variabilité due)

Etablissement de Melun

- Taux de certification : 100 %
- Taux de satisfaction : 85 %
- Nombre d'entrants et de sortants : 15 entrants et sortants

Etablissement de Fontainebleau

- Taux de certification : 100 %
- Taux de satisfaction : 95 %
- Nombre d'entrants et de sortants : 24 entrants et 18 sortants (variabilité due aux parcours allégés, transfert de centre, réorientation)

FONTAINEBLEAU

Responsable de formation

Marie-Pierre PANCRAZI
01 78 49 60 91
mppancrazi@parmentieridf.fr

Secrétaire pédagogique

Arlette VEZIGNOL
01 78 49 60 92

Service admission

01 78 49 60 10
irts77@parmentieridf.fr

Responsable des services du parcours des apprenants

Virginie Marangier
01 78 49 60 10
vmarangier@parmentieridf.fr



IRTS Paris Île-de-France
PARMENTIER

145, Av. Parmentier • 75010 PARIS
01 73 79 51 00 • irts75@parmentieridf.fr

    [IRTSPARISIDF.ASSO.FR](https://www.irtsparisidf.asso.fr)